



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

LE 3 JUIN 2019

N° de résolution
ou annotation

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce troisième jour de juin de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu Mme Manon Deslauriers
M Robert Normand M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 6 et 23 mai 2019 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE MAI 2019

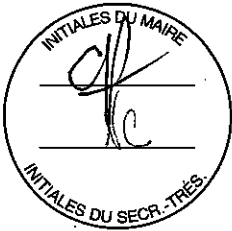
Secteur d'activités	Budget 2019	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	49 544 \$	168 507 \$	149 998 \$
Sécurité publique	233 100 \$	6 666 \$	43 996 \$	189 104 \$
Transport routier	537 635 \$	29 295 \$	270 740 \$	266 895 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	16 542 \$	76 653 \$	149 485 \$
Industrie & Commerce	59 754 \$	16 788 \$	45 087 \$	14 667 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	4 106 \$	43 793 \$	47 907 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	13 738 \$	51 892 \$	33 108 \$
Frais de financement	110 025 \$	0 \$	50 925 \$	59 100 \$
Remb. en capital	377 383 \$	0 \$	243 816 \$	133 567 \$
Investissements prévus	110 760 \$	0 \$	52 494 \$	58 266 \$
Total dépenses	2 150 000 \$	136 679 \$	1 047 903 \$	1 102 097 \$
Revenus	2 150 000 \$		1 894 393 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Retrait de la tenue d'une audience publique auprès de la CPTAQ de la part de M Normand Bégin en lien avec ses terrains sur la route 275.
- ↳ Rapport de l'évaluateur de la MMQ dans le dossier de M Pierre Filion concernant une mise en demeure pour les bris à son immeuble.
- ↳ Obtention d'une subvention de 2000\$ de Tanguay pour payer salaire d'aide aux enfants en difficulté (comparativement à 1000\$ l'an dernier)
- ↳ Reçu de ARLPH (association régional des loisirs personnes handicapées) une trousse pour favoriser l'intégration des jeunes.
- ↳ Des copies de règlements de la MRC nous ont été transmises soient :
 - relatif à certaines modalités de l'administration de la MRC
 - pour la création d'une réserve financière en lien avec le paiement des vidanges, transport, traitement et valorisation des eaux usées et boues septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal à 11 municipalités.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

↳ Invitation à l'assemblée annuelle du Centre médical de la Nouvelle-Beauce situé au 774 rue Étienne-Raymond à Ste-Marie le mercredi 12 juin à 20h.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour les mois d'avril et mai.

CPTAQ : aucun dossier

96-06-2019

DÉROGATION MINEURE- STÉPHANE BOISSONNEAULT

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact négatif sur son voisinage et qu'il régularise le frontage du 300, rue St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la façade du commerce ne donne pas sur la rue St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain sert seulement d'accès à la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de Stéphane Boissonneault à l'effet d'avoir la possibilité de localiser entièrement son accès au 300 rue St-Jacques et ainsi réduire le frontage de l'entrée au commerce.

DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE

Le maire dépose et fait rapport des faits saillants du rapport financier 2018. Celui-ci sera affiché sur le site internet de la municipalité ainsi qu'aux endroits prévus au règlement no 455 sur les modalités de publication.

97-06-2019

RÉDUCTION DU TERME DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT N° 361

ATTENDU QU'il nous faut procéder à un refinancement d'emprunt relatif au règlement no 361 concernant la mise aux normes en alimentation de l'eau potable;

ATTENDU QU'il reste une balance de 58 900\$ sur un terme de 10 ans;

ATTENDU QUE le conseil municipal serait en faveur de réduire le terme du règlement d'emprunt no 361 de 20 ans à 15 ans;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement par le conseil municipal de réduire le terme du règlement d'emprunt no 361, échéant le 8 juillet prochain, de 20 à 15 ans. Que selon l'article 1076 du Code municipal du Québec, cette résolution sera acheminée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

*** Ce refinancement sera financé de gré à gré étant inférieur à 100 000\$*

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Il est déposé à ce conseil un procès-verbal de correction afin d'apporter deux modifications aux résolutions no 39-03-2019 et 72-04-2019 en lien avec le règlement no 465-2019 (travaux de la rue de la Meunerie).

98-06-2019

CORRECTION À L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NO 465-2019

ATTENDU QUE selon l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière de la municipalité peut apporter des corrections aux règlements si la modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une correction au règlement no 465-2019 quant à la date de l'estimation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que la modification suivante soit apportée à l'article 1 du



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

règlement no 465-2019 : *tel qu'il appert de l'estimation détaillée **déposée en date du 5 avril 2019** par monsieur Olivier Bourque, ingénieur*.

N° de résolution
ou annotation
99-06-2019

MANDAT DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil renouvelle les mandats de : Jean-Pierre Audesse, Benoit Turmel, Claude Fortier, Robert Normand et Émile Nadeau pour la participation au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité selon les dispositions du règlement n° 234. Ce mandat est d'une durée de 2 ans.

100-06-2019

CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil autorise le maire à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 26, 27 et 28 septembre 2019 au coût de 799\$ taxes non incluses. Que les frais inhérents à cette activité seront payables sur présentation des pièces justificatives.

SÉCURITÉ PUBLIQUE
AUCUN DOSSIER

101-06-2019

TRANSPORT
TRAVAUX RANGS STE-ANNE ET GRANDE-LIGNE

ATTENDU QUE suite aux intempéries exceptionnelles du printemps, une portion du rang Ste-Anne et de la Grande-Ligne ont subis de graves renflements de la chaussée qui mettaient en péril le déplacement des usagers de ces secteurs;

ATTENDU QUE les travaux publics ont dû intervenir en urgence afin de rétablir la circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que les fonds nécessaires à ces travaux qui représentent approximativement 12 000\$ soient pris à même les fonds de droits de carrières et sablières.

RÈGLEMENT N° 466-2019 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 372

Lors de la tenue de registre tenue du 7 au 16 mai dernier, aucune signature n'a été enregistrée. Alors le règlement n° 466-2019 est réputé approuvé.
Envoi à la MRC pour approbation

RUE DE LA MEUNERIE

Une rencontre à prévoir dans le mois de juin avec les propriétaires de la rue de la Meunerie afin de les informer des travaux sur une portion d'environ 150 mètres.

102-06-2019

ENGAGEMENT AU POSTE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que Vincent Carbonneau soit engagé pour l'entretien sommaire des espaces fleuris des édifices municipaux ainsi que pour l'élaboration d'un aménagement au panneau afficheur situé à l'intersection des routes 216 et 275.

CONTRAT – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Nous en sommes à finaliser le nouveau devis pour l'entretien des chemins d'hiver, nous irons en appel d'offres vers la fin juin ou début juillet.

HYGIÈNE DU MILIEU
AUCUN DOSSIER



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

103-06-2019

LOISIRS ET CULTURE

ENGAGEMENT DES ANIMATEURS DU TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement qu'Alexis Béland ainsi que Chelsea Trachy soient engagés comme animateurs du terrain de jeux et comme assistants-animateurs Malory Boutin et David Phaneuf pour l'édition été 2019.

JEUX D'EAU

- Les travaux devraient débiter dans la semaine du 17 juin

104-06-2019

ENTENTE LOCATIVE POUR SUMMYX

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement qu'une entente soit prise avec la compagnie Summyx qui occupe depuis le mois de mai dernier l'ancienne salle de conseil suite à l'inondation de leurs locaux à Sainte-Marie en avril dernier. Un montant de 800\$ leur sera demandé mensuellement pour le loyer en date du 1^{er} juin et l'occupation devrait se prolonger jusqu'au 1^{er} novembre 2019. Un contrat d'entente sera préparé.

DIVERS

- En signe de solidarité et d'appui à Eva Fecteau (fille de Cédric et Mélissa) qui était la porte parole de l'évènement *Défi tête rasée*, le maire Claude Perreault a lancé un défi à la population de Ste-Marguerite. Une somme de 657\$ a été amassée que ce dernier a doublée, alors c'est un montant de 1314\$ qui a été remis à l'organisation ce samedi lors de l'activité de promotion qui se tenait au IGA de Ste-Marie.

Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assemblée

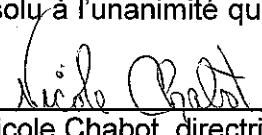
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

105-06-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Denis Gamache, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h59.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

1

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

LE 12 JUIN 2019

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce douzième jour du mois de juin deux mil dix-neuf, à 19h00 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Nicolas Lacasse M Robert Normand
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le lundi 10 juin

Ordre du jour

- Adoption soumission de services de laboratoire-rue de la Meunerie
- Rencontre à prévoir avec les propriétaires rue de la Meunerie
- Rang Ste-Suzanne
- Terrains industriels
- Rang St-Elzéar (dossier Rusty Perreault)
- Service d'égouts / hors zone urbaine

106-06-2019

SERVICES DE LABORATOIRE – RUE DE LA MEUNERIE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée soit acceptée au coût de 9882.10\$ avant taxes pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux relatif aux travaux de la rue de la Meunerie.

RENCONTRE DES PROPRIÉTAIRES – RUE DE LA MEUNERIE

La date du mercredi 19 juin est prévue pour une rencontre avec les propriétaires (6) en façade des travaux de la rue de la Meunerie, celle-ci aura lieu à l'hôtel de ville à 19h30.

(Vacamo-Tremex-Jason Roy-Clément Bisson-Pier Filion-Sarto Cantin)

RANG STE-SUZANNE

Nous avons reçu du programme AIRRL, une réponse négative quant à notre demande de subvention pour les travaux de réfection du rang Ste-Suzanne. Trop de projets reçus, l'enveloppe budgétaire remise en 2020, les demandes déjà déposées demeurent prioritaires. Un point sera ajouté à l'ordre du jour du mois de juillet afin d'en informer les contribuables.

VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS

Un entrepreneur, M Eric Voiselle désire un terrain dans le parc industriel et il est prêt à en prendre possession cet été, même si les infrastructures ne sont pas installées. **le terrain ciblé est situé au nord-est du bâtiment de l'eau potable; vérification pour le coût des infrastructures.

DOSSIER RELATIF À L'ARTICLE 59 - RANG ST-ELZÉAR

Nouveau propriétaire des lots no 4450880-6104549-6104552 (vers Ste-Marie)rang St-Elzéar

-Suite à l'acquisition de la largeur nécessaire pour la route, a perdu son droit aux 15 hectares pour bâtir.

- L'ancienne propriétaire ne lui a pas fait part de la promesse de vente signée, nous demande comment on pourrait les appuyer dans ce dossier.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

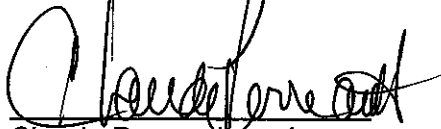
SERVICE D'ÉGOUTS / HORS ZONE URBAINE

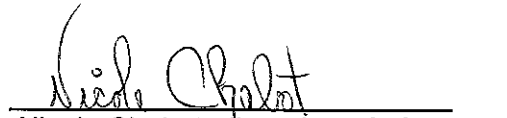
Le propriétaire du lot no 4084489 nous demande de le connecter au réseau d'égout du secteur urbain mais propriété dans la zone agricole. Le conseil lui donne une extension d'un an quant à son installation septique.

107-06-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Manon Deslauriers et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21h18.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

1

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 27 JUIN 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-septième jour du mois de juin deux mil dix-neuf, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : Mme Brigitte Brochu M. Nicolas Lacasse
M Robert Normand Mme Manon Deslauriers

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le lundi 17 juin

Ordre du jour

- Avis motion et dépôt/ modification reg zonage no 372
- Adoption du 1^{er} règlement no 467-2019
- Avis motion et dépôt/ modification reg lotissement no 373
- Adoption du 1^{er} règlement no 468-2019
- Adjudication de contrat

108-06-2019

AVIS DE MOTION- MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 372 DE ZONAGE

ATTENDU QU'un règlement de zonage portant le numéro 372 est en vigueur;

ATTENDU QU'un promoteur immobilier désire réaliser un projet de construction de « cottages urbains » sur la rue Bellevue dans la zone RA-4 sur les lots 6 222 792, 6 222 791, 6 222 790, 6 222 789, 6 222 788 ;

ATTENDU QUE les constructions projetées de ce projet immobilier contreviennent aux dispositions actuelles du règlement de zonage en ce qui a trait à la dimension minimale des façades de bâtiments;

ATTENDU QUE ce projet immobilier nécessite des modifications relatives aux règlements de zonage en ce qui a trait à la hauteur et la profondeur réglementaire des bâtiments principaux et aux dispositions relatives aux bâtiments accessoires en vue de s'assurer d'une harmonisation du projet avec le milieu;

ATTENDU QUE ce projet immobilier occasionnera la création de la zone RB-5 créée à même la zone RA-4;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter les modifications évoquées;

Pour ces causes, avis de motion est donné par Brigitte Brochu, conseillère de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 372 afin de créer la zone RB-5 en vue d'encadrer les particularités du projet immobilier visant à permettre la construction de « cottages urbains » conformément aux règlements d'urbanisme dans ce secteur ;

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.

DÉPÔT DU PROJET DU RÈG N° 467-2019

La conseillère Brigitte Brochu dépose un projet de règlement numéro 467-2019.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

109-06-2019

ADOPTION DU 1^{ER} RÈGLEMENT N° 467-2019

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le 1^{er} projet du règlement no 467-2019 modifiant le règlement de zonage n° 372 *en vue d'encadrer les particularités du projet immobilier visant à permettre la construction de « cottages urbains »* soit et est accepté.

110-06-2019

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 373 DE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'un règlement de lotissement portant le numéro 373 est en vigueur;

ATTENDU QU'un promoteur immobilier désire réaliser un projet de construction de « cottages urbains » sur la rue du Boisé dans la zone RA-4 sur les lots 6 222 792, 6 222 791, 6 222 790, 6 222 789, 6 222 788 ;

ATTENDU QUE les lotissements projetés de ce projet immobilier contreviennent aux dispositions actuelles du règlement de lotissement en ce qui a trait au frontage minimal d'un emplacement destiné à implanter une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE ce projet immobilier occasionnera la création de la zone RB-5 créée à même la zone RA-4;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter les modifications évoquées;

Pour ces causes, avis de motion est donné par Nicolas Normand, conseiller de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de lotissement n° 373 ayant pour objet de modifier les dispositions réglementaires encadrant la construction de résidence unifamiliale isolée dans la zone RB-5 nouvellement créée.

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.

DÉPÔT DU PROJET DU RÈG N° 468-2019

Le conseiller Nicolas Normand dépose un projet de règlement numéro 468-2019.

-Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 373 *en vue de* modifier les dispositions réglementaires encadrant la construction de résidence unifamiliale isolée dans la zone RB-5 nouvellement créé.

111-06-2019

ADOPTION DU 1^{ER} RÈGLEMENT N° 468-2019

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que le 1^{er} projet du règlement no 468-2019 modifiant le règlement de lotissement n° 373 *en vue de* modifier les dispositions réglementaires encadrant la construction de résidence unifamiliale isolée dans la zone RB-5 nouvellement créé soit et est accepté.

112-06-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt no 361, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite souhaite refinancer un montant de 58 900\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite a demandé des soumissions de gré à gré pour un emprunt échéant le 8 juillet 2019;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts indique que la soumission présentée par Desjardins Entreprise – Chaudière Nord est la plus avantageuse avec un taux de 3,29%;


ATTENDU QUE ce refinancement est conclu pour un terme de cinq (5) ans en terme final;

Il est proposé par Nicolas Normand et résolu unanimement d'accepter la soumission de Desjardins au taux de 3,29% pour le refinancement d'un montant de 58 900\$ relatif à un emprunt échéant le 8 juillet prochain.

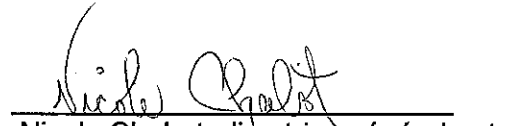
113-06-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h46.



Claude Perreault, maire



Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière